
L'an deux mille dix-huit, le 8 mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2 mars 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN adjoints, Mme Josiane COIGNET, M. Blaise ALLEAUME, Mme Frédérique RATTE, M. Gilles HONORÉ, Mme Réjane DEVAUX, Mme Virginie WALBROU, M. Pascal REGHEM, Mme Maria MARQUEZ, Mme Micheline MONVILLE, M. Patrice DELAMARE, M. Christian POUPEL, Mme LESAUVAGE et Mme Caroline VAIN.

Absents représentés :

Absents excusés :

... remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 02/03/2018

Date d'affichage : 02/03/2018

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents :

Votants :

Pour :

Contre :

Abstention :

OBJET : Reprise d'actif et de passif du syndicat d'eau et mise à disposition des installations à la Communauté de communes du canton de Criquetot-l'Esneval (02/2018)

Rapporteurs : Mme Noëlle LEVEAU et M. Philippe VALLIN

Mesdames, Messieurs,

Vu la Loi NOTRe en date du 7 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 13 avril 2017, RP2017041305, prenant la compétence eau et assainissement ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Canton de Criquetot-l'Esneval ;

Vu l'arrêté de Madame la Préfète en date du 6 juillet 2017 prononçant le retrait de la Commune de Saint-Jouin-Bruneval du SIAEPA de la région de Criquetot-l'Esneval au profit de la Communauté de Communes du Canton de Criquetot-l'Esneval ;

Vu les instructions comptables de Monsieur le Trésorier à Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Canton de Criquetot l'Esneval ;

Il y a lieu d'examiner le tableau de transfert d'actif et de passif réalisé au réel et à défaut à la population et au nombre de branchements pour le SPANC, concernant la Commune de Saint-Jouin-

Bruneval et le projet de décision modificative, autorisant le transfert actif passif du SIAEPA à la Commune et la réaffectation, sous forme de mise à disposition de la Commune à l'EPCI : Communauté de Communes du Canton de Criquetot-l'Esneval au profit des budgets annexes eau, assainissement et SPANC.

Le conseil municipal prend acte de la mise à disposition à titre gratuit des réseaux eaux, assainissement et de l'ensemble des installations (postes de refoulement, station de traitement des effluents, surpresseurs, châteaux d'eau, terrains....) situés sur le territoire de la Commune.

Les restes à recouvrer ainsi que les retenues de garanties demeurent à la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE la mise à disposition des biens de l'ex SIAEPA situés sur la Commune de Saint-Jouin-Bruneval, à titre gratuit, à la Communauté de Communes du canton de Criquetot-l'Esneval.
- APPROUVE la décision modificative actant le transfert de l'actif et du passif affectés à la Commune de Saint-Jouin-Bruneval.

Annexes :

- *Tableau répartition actif / passif*
- *PV de mise à disposition des biens aux différents services eau, assainissement et SPANC*

Pour extrait conforme,

Le Maire,